

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré au Parlement que les deux gouvernements avaient approuvé en détail les attributions du NORAD—ces mots se trouvent à l'article 7 de l'accord,—mais il a ajouté que, dans l'intérêt de la sécurité nationale, il ne pouvait en révéler la teneur. L'aliéna 3,—si je puis l'appeler ainsi,—du préambule figurant à la page 1 du texte de l'accord que j'ai devant moi, traite de la nécessité de prendre des décisions promptes marchant de pair avec le rythme rapide des perfectionnements technologiques et déclare que, pour assurer le maximum d'efficacité, les opérations défensives doivent être lancées le plus immédiatement possible et les forces ennemies rester ensuite soumises à des attaques sans répit. J'imagine qu'en entend arrêter l'avance de l'ennemi dans le grand nord si possible.

Voici la question qui me vient à l'esprit. En cas d'attaque, y aurait-il le temps de se consulter avant de prendre des contre-mesures? On peut aussi se demander si le général Partridge a bien reçu l'autorité de tirer d'abord, puis de demander plus tard la permission de Washington et d'Ottawa? S'il en est ainsi, qu'en dit l'accord?

D'après les observations formulées, hier soir, par le ministre de la Défense nationale on n'a ni encore désigné ni engagé d'escadrilles à l'égard du NORAD. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait, si l'accord doit avoir quelque valeur? Le gouvernement attend-il, pour passer à l'action, que le Parlement ait approuvé l'entente? Somme toute, il y a une semaine encore, le gouvernement n'avait aucune intention de soumettre l'accord pour étude à la Chambre. Pourquoi en est-il ainsi? Comment le NORAD peut-il avoir la moindre efficacité sans que nous y participions? Quel est l'objet de l'accord si nous n'y participons pas?

Lorsque le général Partridge, commandant en chef du NORAD, se trouvait à Ottawa il y a dix jours, les députés n'ont eu aucune occasion de l'entendre exprimer son avis au cours d'une séance à huis clos. Pourtant, lorsque le maréchal Montgomery, le général Norstad et le général Gruenther étaient à Ottawa, cette occasion leur a été offerte. Pourquoi ce mystère? Pourquoi n'a-t-on pas donné aux députés l'occasion d'entendre le général Partridge?

Il est clair, évidemment, que la défense aérienne du continent nord-américain doit être assurée, non pas par l'OTAN, mais par l'aviation militaire américaine et l'ARC. On conçoit sans peine que les États-Unis veuillent soustraire le NORAD à l'autorité de l'OTAN, dans l'intérêt de l'efficacité militaire, de la rapidité des décisions et de la célérité des interventions. Le gouvernement pourrait envisager certains sacrifices de la souveraineté nationale au bénéfice de l'OTAN, notre pays

étant en effet persuadé de la valeur de la sécurité collective assurée de concert avec plusieurs autres nations, comme c'est le cas de l'OTAN. Toutefois, il faudrait que le gouvernement réfléchisse très sérieusement à tout abandon éventuel de souveraineté aux termes d'un accord bilatéral avec les États-Unis. Il y a une énorme différence de puissance entre les deux pays, ce qui pourrait, dans les décisions conjointes prises par le NORAD, jouer au préjudice de notre pays.

Je voudrais savoir précisément quelle autorité le gouvernement canadien a concédée au commandant américain du NORAD. Parlant à la Chambre des communes le 19 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures affirmait que, dans l'intérêt de la sécurité nationale, il lui était interdit de préciser les attributions du général Partridge sur lesquelles Ottawa et Washington étaient tombés d'accord. Il vaudrait pourtant mieux que ces attributions soient rendues publiques. Il n'y aurait pas là de quoi, assurément, surprendre un général ennemi quelconque, étant donné ce que nous pouvons dire dans un débat comme celui-ci. D'autre part, il vaudrait mieux que les Canadiens sachent précisément à quoi s'en tenir en ce qui concerne le NORAD.

La question de la souveraineté est importante: elle intéresse les sentiments d'une nation qui se développe. Notre souveraineté absolue n'est pas si ancienne que nous puissions nous payer le luxe de l'abandonner par bribes. Certes, les exigences de la situation militaire sont telles que nous dépendons des États-Unis. Mais cela ne doit pas nous faire oublier qu'il importe de respecter les formes de la souveraineté, pour peu que nous voulions nous montrer dignes de notre qualité de nation. De nouveaux problèmes nous opposent aux États-Unis en ce qui concerne l'espace aérien, et c'est pourquoi il importe, une fois de plus, d'affirmer nos droits souverains en ce qui concerne les airs, les eaux et les régions arctiques. A mon avis, le premier ministre devrait bien préciser que le NORAD est un instrument défensif, et non un instrument offensif.

Il est une autre question importante. Un avion de bombardement américain armé se dirigeant vers la frontière soviétique peut-il passer au-dessus de notre territoire sans notre consentement exprès? Si la réponse est affirmative, il doit y avoir à ce sujet un accord conclu avec les États-Unis, le NORAD ne prévoyant pas, en effet, une telle éventualité.

Au fond, la souveraineté politique, aujourd'hui, semble presque être ce que les grandes puissances tolèrent. C'est une chose que d'adhérer à un groupe de nations en vue de la sécurité et de la défense collective,—de fait,